



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Enseignement de l'improvisation musicale dans les conservatoires

Question écrite n° 4852

Texte de la question

Mme Colette Capdevielle attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les mesures envisagées pour intégrer l'improvisation musicale dans l'enseignement des conservatoires français. En février 2024, le ministère de la culture a confié à M. André Manoukian une mission visant à promouvoir l'enseignement de l'improvisation musicale dans les conservatoires. Ce travail a été suivi d'une tournée à l'automne pour sensibiliser les établissements à cette pratique. Plus récemment, des mesures ont été annoncées pour renforcer l'enseignement de l'improvisation musicale dans les conservatoires, faisant suite aux recommandations de la mission confiée à M. Manoukian. Compte tenu de l'enthousiasme des professeurs et des professionnels des conservatoires pour cet outil pédagogique déjà présent localement, il apparaît nécessaire de structurer et de valoriser davantage cet enseignement. Cependant, les financements alloués aux conservatoires ne semblent plus suffisants pour soutenir efficacement ce développement. Mme la députée souhaite donc savoir quelles mesures Mme la ministre envisage de prendre pour soutenir le déploiement de l'improvisation musicale au sein des conservatoires, tant sur le plan structurel que financier. Elle l'interroge également sur les modalités de formation des enseignants et sur les ressources pédagogiques qui seront mises à leur disposition pour assurer la qualité de cet enseignement.

Texte de la réponse

Un plan destiné à développer les compétences des élèves et des enseignants musiciens en matière d'improvisation a été présenté au ministère de la culture le jeudi 20 février dernier, avec Monsieur André Manoukian et devant les professionnels concernés. Ainsi, le ministère s'emploie d'ores et déjà à la mise en œuvre des mesures suivantes. Dans les conservatoires classés, assurant l'enseignement spécialisé de la musique : Le diplôme national d'études de musique (DNEM), attestant de la fin du parcours d'études dans un conservatoire à rayonnement départemental (CRD) et régional (CRR), soit dans près de 150 établissements en France, sera créé dans quelques semaines et sera mis en œuvre dès la rentrée. Les textes réglementaires l'encadrant permettront aux élèves d'obtenir le diplôme national en instrument ou chant, domaine « Jazz et musiques improvisées ». En outre, un groupe de travail dédié, réunissant des représentants de tous les professionnels concernés, sera mis en place à la rentrée 2025. Il aura pour but d'encourager les pratiques pédagogiques innovantes requérant l'usage de l'improvisation tout au long du parcours de l'élève musicien au conservatoire. Dans les établissements d'enseignement supérieur de la musique sous tutelle du ministère de la culture : Les textes réglementaires encadrant le diplôme national supérieur professionnel de musique (DNSPM), le diplôme d'État (DE) et le Certificat d'aptitude (CA) de professeur de musique seront révisés courant 2025. Une nouvelle option « Improvisation » sera ouverte dans la discipline « Création musicale contemporaine ». À la suite de cette révision, les textes de concours d'accès aux cadres d'emploi de la Fonction publique territoriale dont l'inscription est soumise à l'obtention du DE ou du CA seront mis à jour en 2025-2026. En parallèle, en lien étroit avec l'association nationale des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et arts de la scène, des actions seront menées pour valoriser la place des pratiques faisant appel à l'improvisation dans les maquettes pédagogiques, et pour favoriser la formation continue des enseignants dans ce domaine. C'est donc

une mise en valeur inédite de l'enseignement de l'improvisation qui est proposée. Elle nécessite peu de moyens nouveaux mais un accompagnement réglementaire et un suivi des initiatives prises par et pour les enseignants que les services du ministère de la culture assurent dès à présent.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Capdevielle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4852

Rubrique : Enseignements artistiques

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2025](#), page 1475

Réponse publiée au JO le : [22 avril 2025](#), page 2916